

*Fiche thématique sur
l'intégration paysagère*



Solarzac

**des énergies d'avenir
pour le territoire**

Contexte Paysager :

Les causses du Larzac, au relief variable, déploient une végétation spécifique à ces milieux calcaires. Ainsi les pentes les plus accidentées sont occupées par des boisements de feuillus ou de conifères et également de pelouses naturelles dites caussenardes. Des landes à fermeture progressive ponctuent également les pentes. L'ensemble permet une alternance entre espaces ouverts sur les paysages lointains et masques visuels.

Le site d'étude se compose de pelouses naturelles caussenardes et landes broussailleuses, en lisière des gorges de la Virenque, au sein d'un domaine de chasse à dominante naturelle. Les lieux de vie se situent à bonne distance entrecoupés de pics et de colline.

Le Cros est une commune concernée par le Bien Unesco « Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme ». Il détient une valeur universelle exceptionnelle attribuable en grande partie à son système d'agropastoralisme séculaire ayant façonné le paysage de manière unique. L'occupation du sol de l'aire d'étude éloignée et rapprochée (5km et 2km de l'aire d'étude immédiate) est caractérisée par la présence de structures et bâtis emblématiques du site Unesco.

Ainsi, les villages médiévaux de Le Caylar, de St Michel d'Alajou et de la Couvertoirade sont situés dans l'aire d'étude éloignée. Situés en point bas du système des causses, engoncés entre les collines qui s'immiscent dans l'axe de visibilité vers la zone d'implantation, cette disposition induit une absence d'ouverture sur les paysages lointains, renforcée par les masses boisées, les forêts, les haies.

Ces sites touristiques sont complétés par le cirque de Navacelle situé à l'Est de l'aire d'étude et des gorges de la Virenque. Deux chemins de randonnées sont également présents au sein de l'aire d'étude éloignée :

- GR71
- GRP tour du Larzac méridional

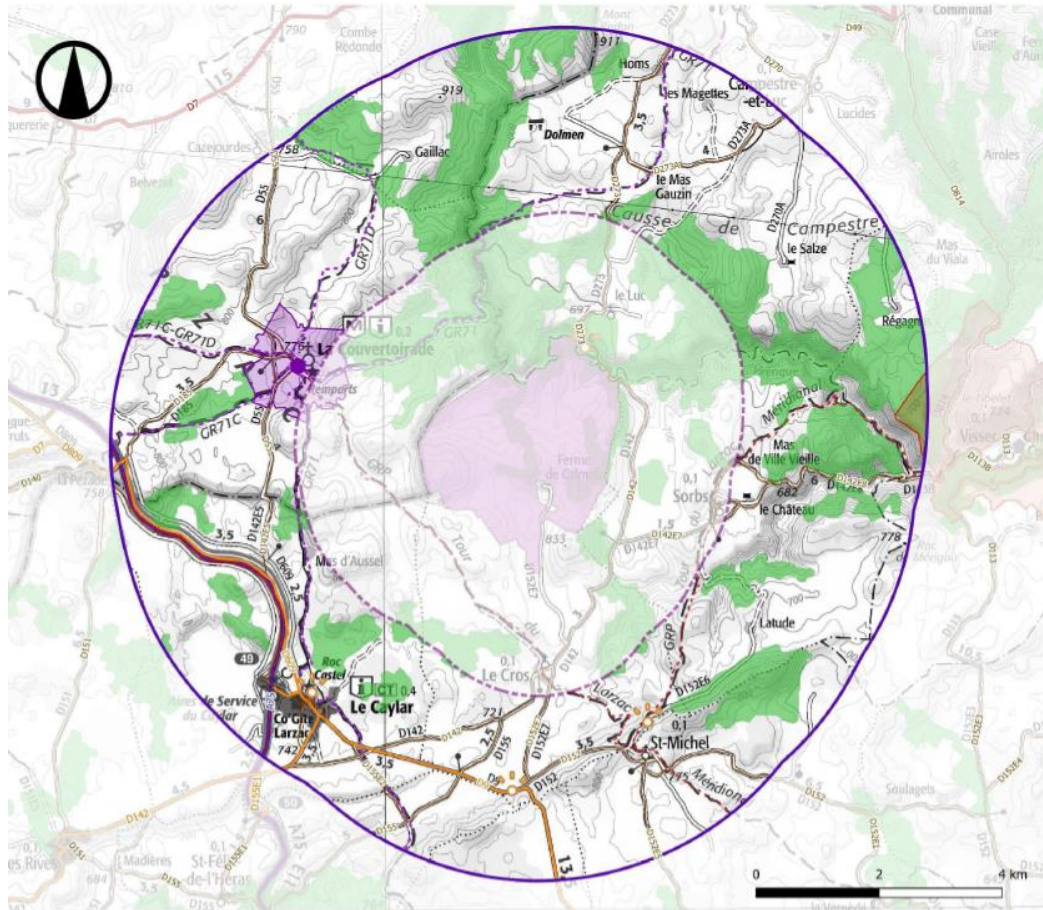
Parmi les axes de communication proches, les départementales D9, D152 et D142 se situent à proximité de l'aire d'étude. Des portions des routes D9 et D152, qui se situent à proximité de la ligne de crête, présentent quelques percées vers le site depuis l'aire d'étude éloignée. Une sensibilité importante depuis la route D142 est à retenir au sein de l'aire d'étude rapprochée.

3 monuments historiques sont disposés au sein des deux aires d'études (éloignée et rapprochée) :

- 2 monuments inscrits localisés au sein du village de Sorbs :
 - ❖ le château de Sorbs, inscrit en 1986, situé dans une partie encaissée du village, aucune sensibilité n'est à relever sur de monument
 - ❖ la croix de carrefour du même village, inscrit en 1933, positionné en entrée de commune, derrière la colline du Pioch de l'Eglise. Aucune sensibilité n'est à relever sur de monument
- 1 monument classé en 1964, qui est la Croix de la commune de Le Cros, implanté au sud de l'aire d'étude rapprochée, excentrée du village. L'environnement arborée et arbustif dense occulte toute perception vers le paysage lointain.

2 sites naturels importants se situent également au sein des aires d'études :

- La Couvertoirade, au niveau de la Commanderie et ses abords est un site naturel inscrit. Les collines forment un filtre visuel conséquent qui empêche toute vue depuis les parties bâties du site. La présence d'une strate arborée dense, sous forme de bois sur les flancs de colline, ajoutent également à l'absence de visibilité du projet. Il n'existe aucune sensibilité depuis la Couvertoirade.
- Le Cirque de Navacelle, étant un site classé, se positionne en partie est de l'aie d'étude éloignée. Du fait d'un dénivelé peu abrupt entre le cirque et la zone d'implantation du projet, aucun effet de surplomb n'est à relever. Cette partie des causses aplanie avec des successions de boisement crée des filtres visuels entre les deux entités. Il existe une sensibilité nulle vis-à-vis du cirque de Navacelle.

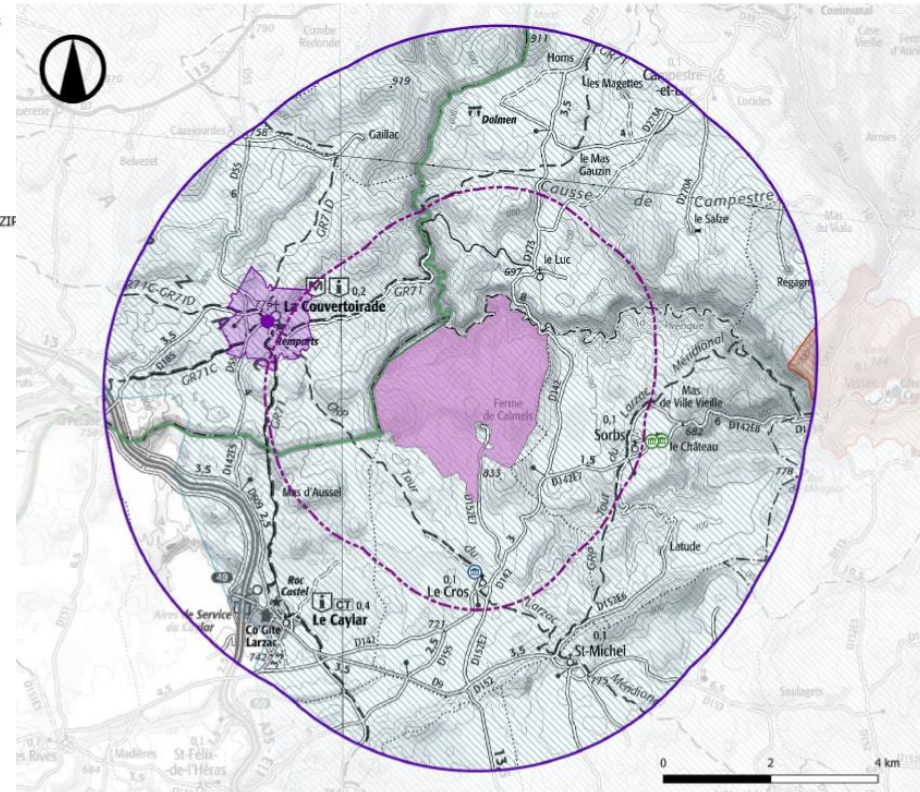


Aire d'étude éloignée



Novembre 2023

Sources : IGN 1008; CLC2018
- Copie et reproduction interdites



Patrimoine historique et naturel



Novembre 2023

Sources : IGN 1008; CLC2018
- Copie et reproduction interdites

Coupe topographique depuis les sites naturels

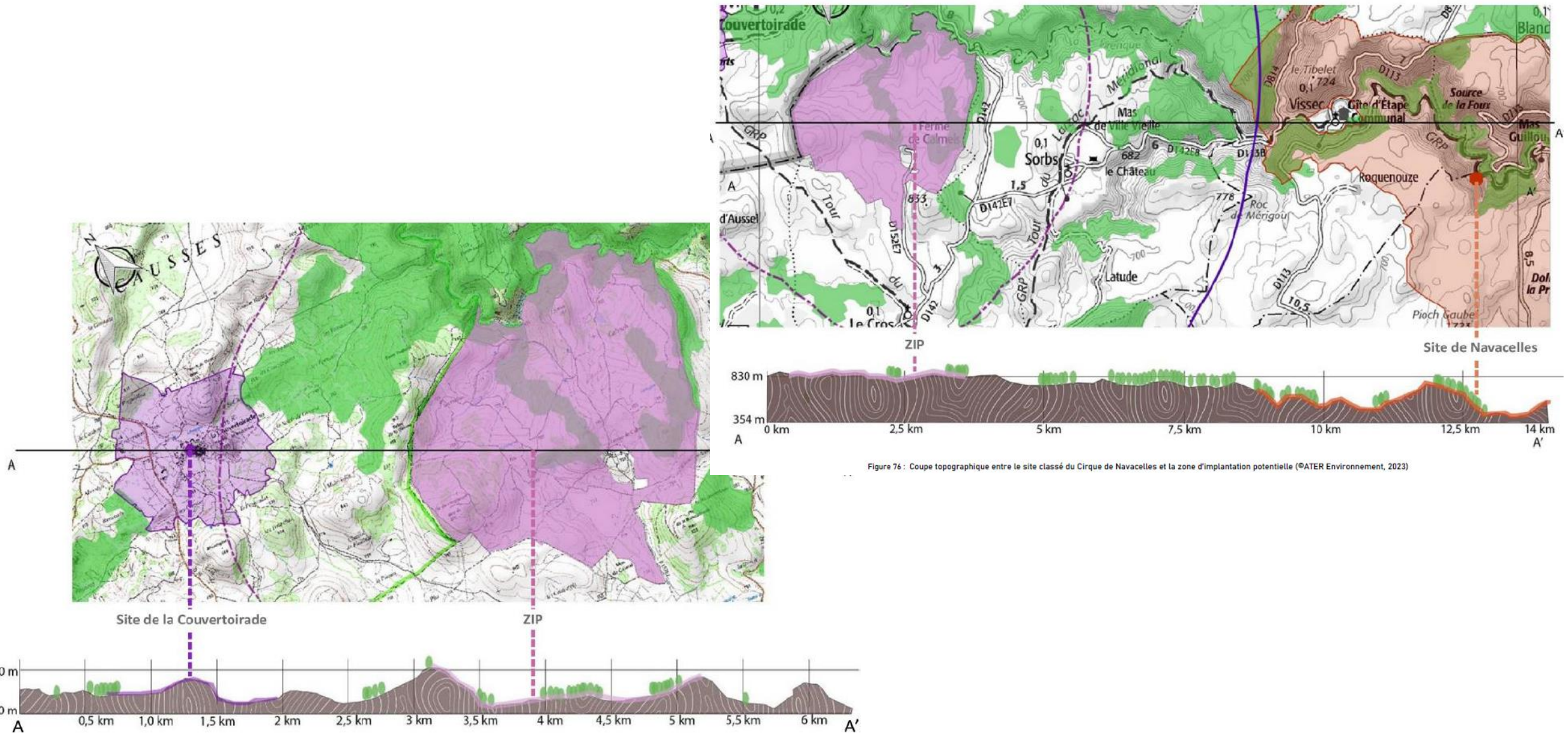


Figure 70 : Coupe topographique entre le site inscrit de La Couvertoirade et la zone d'implantation potentielle (©ATER Environnement, 2023)

Les mesures présentées ci-après, permettent d'assurer l'intégration paysagère du projet. Elles sont issues de l'analyse de bureaux d'études spécialisés en analyse paysagère qui ont conseillé le maître d'ouvrage, mais également des retours de la concertation menée depuis 2019 :

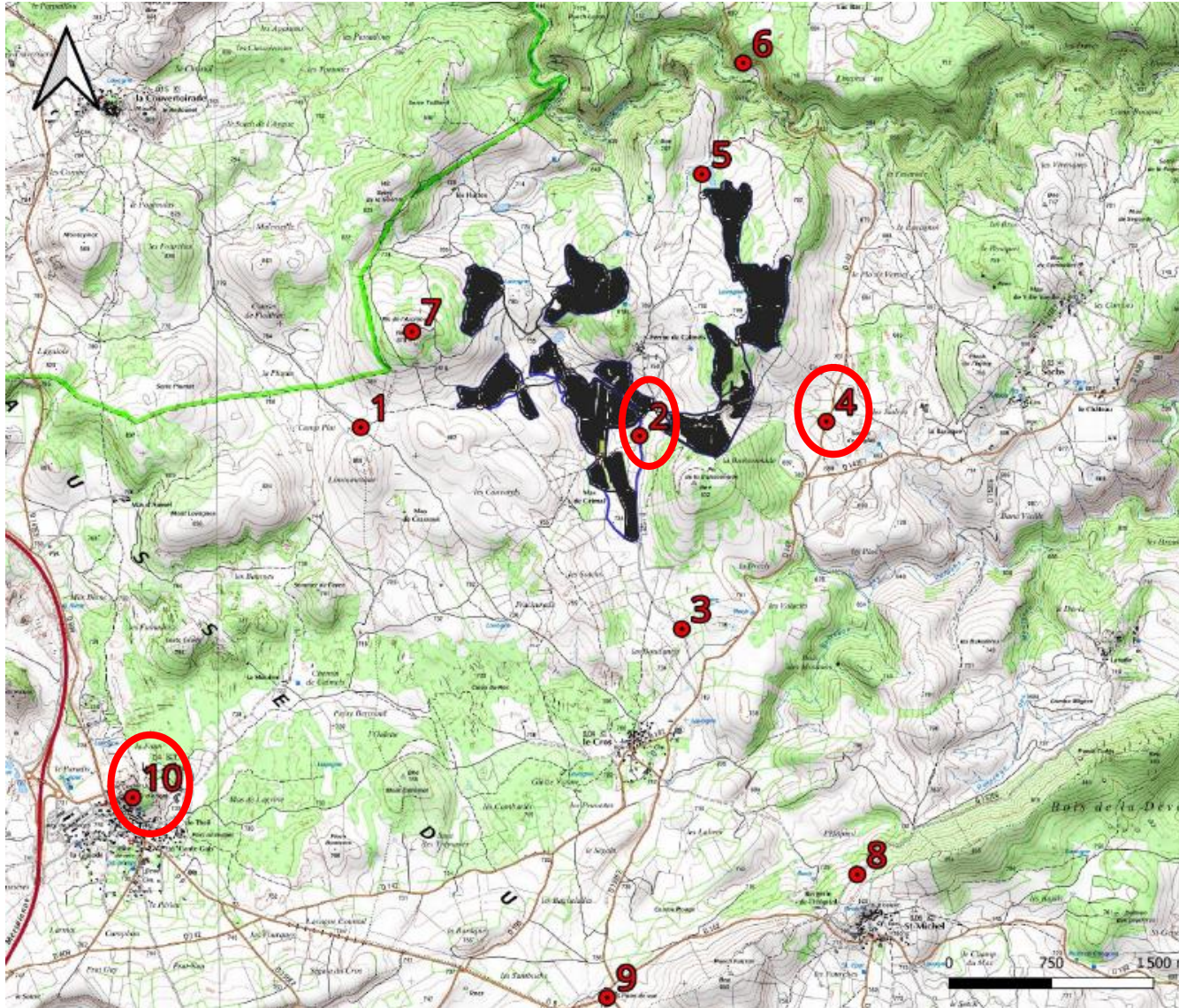
- Un recul de l'implantation par rapport au GRP Tour du Larzac méridional, dont le tracé serpente au sein de la zone UNESCO et illustre par son itinéraire la diversité paysagère de celle-ci (plateau karstique, reliefs ruiniformes, gorges, boisements etc.). Si le domaine de Calmels est visible ponctuellement sur une partie ouest via ce sentier, il n'en est rien de l'implantation agrisolaire qui ne partage aucune co-visibilité ;
- Les lavognes présentes sur le site sont évitées. Ces points d'eau sont d'anciennes dolines étanchéifiées par l'homme dans le but d'abreuver le bétail. Elles font partie intégrante du patrimoine local que le périmètre UNESCO protège. Certaines seront mises en valeur, notamment à travers la bifurcation du sentier de randonnée qui passera à leurs abords ;
- L'agrivoltaïsme a pour avantage de recréer l'activité pastorale typique du causse en lieu et place de l'activité de chasse privative. Cet élément sera également mis en valeur par les sentiers traversant le domaine et par le projet de création d'une zone pédagogique.
- L'ouverture du domaine au public est un des éléments importants du projet. La zone du domaine de chasse n'est en effet, actuellement pas accessible aux randonneurs/visiteurs. Il est prévu la création de chemins de randonnée internes au domaine qui donneront accès à des zones non praticables actuellement (photomontage 7). La mise en place d'une zone pédagogique est également prévue afin de faire connaître le territoire aux passants ; elle a aussi pour but de les sensibiliser aux enjeux du site UNESCO.

- L'utilisation des murets de pierres sèches dans l'optique d'une meilleure intégration des éléments photovoltaïques permettra également une meilleure insertion du projet dans le paysage protégé par le périmètre UNESCO. S'ils n'ont pas la même valeur patrimoniale que des véritables murets pastoraux, ils ont l'avantage de s'y rattacher visuellement.
- Eloignement des gorges de la Virenque (photomontage n°6 – D132) -> en direction de Le Luc, le relief est très escarpé et sinueux. La végétation est plus dense que sur le plateau et les coteaux, avec la présence de nombreux arbres. La centrale agrivoltaïque est très peu visible.

Depuis l'Ouest, la centrale agrivoltaïque ne sera que très peu visible depuis le belvédère du Roc de Caylar, principal lieu de vie à proximité du projet. Une nouvelle fois, la mise à distance, le relief et les motifs paysagers permettent d'absorber les étendues aménagées (photomontage n°10).

L'entrée principale actuelle du domaine de chasse sera conservée et permettra d'accéder aux premiers îlots de la centrale solaire ainsi qu'aux chemins permettant d'accéder aux autres îlots solaires. Cette entrée sera également utilisée par l'agricultrice pour accéder aux îlots du projet agrivoltaïque et aux autres espaces dédiés à la compensation écologique. L'installation de panneaux solaires sur le site sera ainsi visible depuis la D152E7 au sud de la ferme de Calmels (photomontage 2). Le relief permet aux panneaux de ne pas fermer visuellement le paysage.

Le plan du projet et les prises de vue des photomontages



Localisation des photomontages



Mars 2024

Source : IGN 25®

Copie et reproduction interdites

Légende

Localisation des photomontages

● Point de vue de photomontage

Implantation retenue

— Clôtures

— Tables photovoltaïques

Photomontage n°2 : Vue depuis la D152E7 au Sud de la ferme de Calmels



Figure 185 : Photomontage n°2 – Depuis D 152E7 au sud de la ferme de Calmels. – Etat Initial (source : ATER Environnement ©, 2024)



Figure 186 : Photomontage n°2 – Depuis D 152E7 au sud de la ferme de Calmels. – État projeté (source ATER Environnement©, 2024)

Photomontage 6 : Vue depuis la D142, en périphérie des gorges de la Virenque



Figure 193 : Photomontage n°6 – Depuis le nord de la D 142, en périphérie des gorges de La Virenque – Etat Initial (source : ATER Environnement®, 2024)



Figure 194 : Photomontage n°6 – Depuis le nord de la D 142, en périphérie des gorges de La Virenque – État projeté (source : ATER Environnement®, 2024)

Photomontage 7 : Vue depuis le Pic d'Aramount, aujourd'hui inaccessible au public



Figure 195 : Photomontage n°7 – Depuis le pic de l'Aramount– Etat Initial (source : ATER Environnement®, 2024)



Photomontage n°7 – Depuis le pic de l'Aramount – Etat projeté (source : ATER Environnement®, 2024)

Photomontage 10 : Vue depuis le belvédère du Roc de Caylar



Figure 200 : Photomontage n°10 – Depuis le belvédère du Roc du Caylar– Etat Initial (source : ATER Environnement®, 2024)



Figure 201 : Photomontage n°10 – Depuis le belvédère du Roc du Caylar – Etat projeté (source : ATER Environnement®, 2024)